

'81 DEC -2 13 46

Le commissaire général du Travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

(EMPLOYEUR)

1001, rue St-Jacques, Montréal, Q.C. H3T 1A5

(ADRESSE)

ET L'ALLIANCE PROFESSIONNELLE DES PARAMÉDICAUX

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE

L'employeur et l'association représentative des employés
d'entretien agréés à l'échelle nationale et affiliés à
la Commission des Relations Industrielles (CRI) et
des Affaires sociales (ARSA) et la Fédération des
Associations professionnelles des Paramédicaux (FAPM)
constitue le présent document collectif de travail
de travail des relations avec par l'association
l'association agréée la

Numéro de l'association d'adhésion



CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

LES PARTIES ONT SIGNÉ
NOM DE L'ETABLISSEMENT

POUR L'EMPLOYEUR

[Signature]

POUR L'ASSOCIATION

[Signature]

ALLIANCE PROFESSIONNELLE DES PARA-
MEDICAUX
SECTION JACQUES VIGER
NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

(EMPLOYEUR)

1051, rue St-Hubert, Montréal H2L 3Y5

(ADRESSE)

ET L'ALLIANCE PROFESSIONNELLE DES PARA-MEDICAUX

(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 27 mars 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et la Fédération des Affaires sociales (CSN) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 28 septembre 1981.

Numéro du dossier d'accréditation M-16159-13

Le nombre de salariés régis par cette convention est de 02

Les parties ont signé le présent document le 27 novembre 1981

POUR L'EMPLOYEUR

Richard Zamboni

POUR L'ASSOCIATION

Joanne Rayotte

En foi de quoi, les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 27 novembre 1981 à Montréal, Québec

ALLIANCE PROFESSIONNELLE DES PARA-MEDICAUX
SECTION JACQUES VIGER

NOM DU SYNDICAT LOCAL

CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Joanie Rayotte

Richard Bourbonnais